

COMPTE-RENDU
COMMUNE DE LYS ST GEORGES
Département de l'Indre
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 8

Le quinze janvier deux mille seize à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 8 janvier 2016.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Jean-François VIAUD, Pascal BALLEREAU, Christiane TARDIVAT, Olivier MICHOT, Quentin MENURET, Sylvie LAURENT, Jean-François FOUCHET,

Absent excusé : Michaël BLANCHARD

Absentes : Cécile DEGROLARD, Nicole MISÉRÉ

Secrétaire de séance : Olivier MICHOT

Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2015

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 27 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2016-01 : Rémunération de l'agent affecté aux opérations de recensement

Par délibération en date du 27 novembre 2015 un poste d'agent recenseur et de coordonnateur communal a été créé afin d'effectuer le recensement de la population 2016.

L'INSEE prévoit le versement à la commune d'une dotation forfaitaire afin de lui permettre de financer en partie le travail de l'agent.

Le Maire propose de rémunérer l'agent 1000.00 € brut.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

2016-02 : Travaux maison de la Cure

Le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire de la maison de la Cure située à l'adresse 2 rue du Château a donné son préavis de départ. Le logement sera donc libre à compter du 1^{er} mars 2016.

Il propose une visite du logement afin de faire un point sur les travaux à entreprendre. Différents devis seront demandés par la suite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Charge le Maire d'organiser un rendez-vous avec le locataire pour la visite du logement.

2016-03 : Subvention Ecole Jean GUILLEBAUD

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de l'Ecole Jean Guillebaud de NEUVY-ST-SEPULCHRE pour un projet de musique avec pour aboutissement un spectacle musical en fin d'année pour quatre élèves scolarisés au sein de l'Ecole et résidant à LYS-ST-GEORGES. Une subvention de 35.46 € par élève est demandée afin de financer cette réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'accorder une subvention de 35.46 € par enfant résidant à LYS-ST-GEORGES soit un total de 141.84 € pour quatre élèves.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 à l'article 6574.

2016-04 : Contrat-groupe d'assurances du personnel

La Commune de LYS-ST-GEORGES adhère au contrat-groupe d'assurances du personnel garantissant les risques encourus à l'égard du personnel statutaire en cas de décès, invalidité, d'incapacité pour maladie, maternité et d'accidents imputables ou non au service. Ce contrat, souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, cessera ses effets le 31 décembre 2016.

Le Centre de Gestion va lancer une nouvelle mise en concurrence et propose de souscrire à nouveau un tel contrat en mutualisant les risques.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°98-111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurances des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics,

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal :

- Charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre de souscrire pour son compte un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales ou établissements intéressés selon le principe de la mutualisation.
- Dit que le Conseil Municipal se prononcera définitivement sur l'adhésion au contrat, en fonction des conditions proposées par le titulaire du marché.

2016-05 : Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité et D'aménagement de la Mairie

Monsieur le Maire indique que Madame Catherine AUTISSIER architecte a remis un devis pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité et d'aménagement de la Mairie.

Le montant total des travaux est estimé à 64 800.00 € HT environ et le devis pour la maîtrise d'œuvre se monte à 7 128.00 € HT soit 11 % du montant des travaux. A cela il faut ajouter le relevé du bâti existant pour la somme de 2 800.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre de Madame Catherine AUTISSIER pour un montant total de 9 928.00 € HT soit 11 913.60 € TTC

Questions diverses :

- Le projet de sens unique de circulation sur la voie communale n°6 au lieu-dit les Granges est abandonné. En effet un problème se pose pour les gros engins qui ne pourront emprunter qu'une seule voie, l'autre étant trop étroite.
- Une étude est en cours avec le département pour mettre en place des cédez le passage sur la RD 69 au niveau des routes de Fondeville
- Différents devis seront demandés pour le changement de la porte arrière de la salle des fêtes
- Le toit de l'abri dans le cimetière sera réparé par l'employé communal lorsque le temps sera plus propice.